

FICHE DE SYNTHÈSE - Pesticides

Territoire d'action GP5 : **lc**

Station de qualité : **04171085**

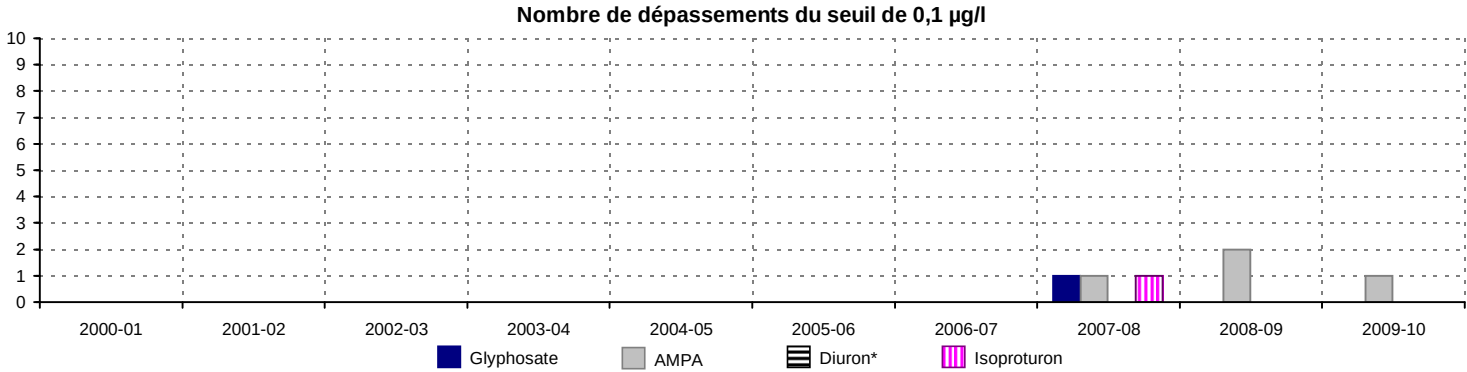
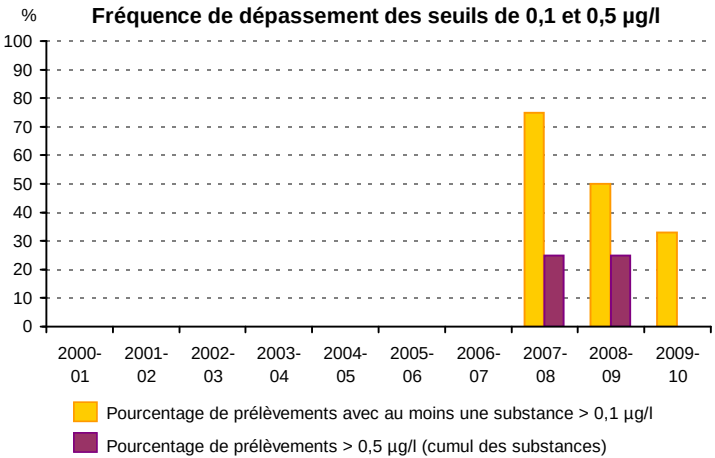
Cours d'eau : **lc**

Superficie du territoire d'action : 146 km²
Superficie du bv du cours d'eau : 86 km²
Superficie du bv de la station : 80 km²

Sources de données : Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat, Syndicat mixte de la Côte du Goëlo, ARS

Synthèse interannuelle

	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Nb total de substances recherchées	0	0	0	0	0	0	0	81	84	86
Nb total de substances quantifiées	-	-	-	-	-	-	-	15	9	5
Nb de prélèvements	0	0	0	0	0	0	0	4	4	3
Nb de plvts avec au moins une substance > 0,1 µg/l	-	-	-	-	-	-	-	3	2	1
Nb de plvts > 0,5 µg/l (cumul des substances)	-	-	-	-	-	-	-	1	1	0
Concentration cumulée maximale (µg/l)	-	-	-	-	-	-	-	0,57	0,57	0,31
Nb de substances cumulées	-	-	-	-	-	-	-	7	8	2



Substances de plus fortes concentrations d'oct. 2000 à sept. 2009

Substance	Recherches	Quantifications	Dépassements de 0,1 µg/l	Maximum (µg/l)
Isoproturon	7	1	1	0,355
AMPA	7	6	3	0,35
Glyphosate	7	1	1	0,12
2,6-diéthylaniline	2	1		0,085
Atrazine déséthyl	7	6		0,065
Imazaméthabenz	7	1		0,055
Dichlobenil	3	2		0,05
2-hydroxy atrazine	7	7		0,04
Métaldéhyde	6	3		0,04
Oxadiazon	7	1		0,035

Substances de plus fortes concentrations en 2009-2010

Substance	Recherches	Quantifications	Dépassements de 0,1 µg/l	Maximum (µg/l)
AMPA	3	3	1	0,23
Glyphosate	3	1		0,08
Atrazine déséthyl	2	2		0,07
Atrazine*	2	1		0,02
2-hydroxy atrazine	2	2		0,02

• Le SMEGA ayant arrêté le suivi des pesticides à la station 04171120 (IC6), les données ARS à la station 04171085 (IC5) située un peu plus en amont ont été prises en compte pour réaliser cette fiche. Ces données débutent en 2008 et respectent *a priori* le protocole de prélèvement après épisode pluvieux. Si la diversité de substances recherchées est significative, la fréquence d'échantillonnage est insuffisante pour évaluer la contamination réelle du bassin versant par les pesticides.

• Alors qu'un prélèvement dépassait le seuil de 0,5 µg/l en concentrations cumulées chacune des 2 premières années du suivi, aucun dépassement n'a été observé en 2009-2010.

Le nombre annuel de prélèvements dont au moins une substance a été quantifiée à plus de 0,1 µg/l a diminué au fil des 3 années hydrologiques du suivi, il est ainsi passé de 3 prélèvements concernés en 2007-2008 à 1 seul en 2009-2010.

• Sur les 86 substances recherchées en 2009-2010, seules 5 ont été quantifiées au moins une fois, avec un maximum de 4 pour un même échantillon prélevé en avril.

• Glyphosate / AMPA (produit de dégradation du glyphosate) :
Le glyphosate n'a été quantifié que 2 fois, la première en 2007-2008 et la seconde en 2009-2010. Seul 1 dépassement du seuil de 0,1 µg/l a eu lieu avec la mesure d'une concentration de 0,12 µg/l en mai 2008.
L'AMPA a été recherché dans presque tous les échantillons prélevés depuis 2007-2008 et a été quantifié à chaque fois. Chaque année, ce sont 1 à 2 prélèvements qui ont présenté une concentration supérieure à 0,1 µg/l. Cela s'est produit 1 fois en 2009-2010, avec une concentration de 0,23 µg/l en novembre. Sur la période, la plus forte concentration mesurée est 0,35 µg/l en novembre 2008.

• Diuron* : Cette substance a été quantifiée 1 fois en 2007-2008 et 2008-2009, sans jamais dépasser le seuil de 0,1 µg/l.

• Isoproturon : Cette substance a été quantifiée 1 seule fois au cours du suivi, en mars 2008 et à une concentration de 0,36 µg/l.

• 3 autres substances ont été quantifiées en deçà du seuil de 0,1 µg/l en 2009-2010. Il s'agit de l'atrazine*, un herbicide sélectif du maïs interdit d'utilisation depuis 2003, et de ses 2 métabolites que sont la 2-hydroxy atrazine et l'atrazine déséthyl.

• Le suivi réalisé à cette station est encore trop récent pour évaluer avec certitude le niveau de contamination du bassin versant par les pesticides. Toutefois, les résultats obtenus semblent indiquer qu'il est modéré, notamment au regard des concentrations mesurées.

* Substance interdite d'utilisation ou soumise à des restrictions d'usage